



## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 29 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 05 juillet 2021 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

**CONSEILLERS** : En exercice : **19** - Présents : **15** - Pouvoir(s) : **3** - Votants : **18**

**Présent(s)** : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN - M. CONNEAU – MF THELIER - S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – T. LEBLANC – M. POUSSIER – F. BEAUDUCEL – C. ALLAIN - J. DELAUNAY – C. MOREAU – C. BEAUDOUIN – A. LECOQ

**Absente excusée** : D. BARON

B. LANDAIS a donné pouvoir à J. RAILLARD

C. MAIRE a donné pouvoir à F. BEAUDUCEL

B. GAUTIER a donné pouvoir à C. BORDERIE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain LECOQ a été désigné secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente – 14 juin 2021 : à l'unanimité  
-----

### ORDRE DU JOUR

#### **Affaires générales :**

- Petites Villes de Demain – Autorisation de signer la convention
- Renouvellement du Projet Educatif Territorial (PeDT) 2021-2024

#### **Affaires financières :**

- Frais de scolarité pour des enfants scolarisés en classe ULIS

#### **Personnel :**

- Tableau des emplois et des effectifs : Création de postes au grade d'Adjoint technique non-titulaire et création d'un poste au grade d'Adjoint d'animation pour le service enfance

#### **Informations et questions diverses :**

- Priorisation des projets d'investissements sur l'exercice 2021

**PETITES VILLES DE DEMAIN – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION**

N° 2021-057

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu le projet de convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » de Lassay-les-Châteaux et Mayenne portée par Mayenne communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE 1**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « Petites Villes de demain » portée par Mayenne communauté.

Vote : Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FINANCES – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ  
DES ENFANTS SCOLARISÉS EN CLASSE ULIS A MAYENNE**

N° 2021-058

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L212-8 et L351-2,

Vu la circulaire n° 2015-129, du 21 août 2015, relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap,

Vu le courrier, en date du 28 mai 2021, de Monsieur le Maire de Mayenne, sollicitant la participation de la Commune à hauteur de 1181,44 € par élève en école maternelle et/ou 398,66 € par élève en école élémentaire et en ULIS pour l'année scolaire 2020/2021,

Considérant l'inscription de deux enfants lasséens dans la classe ULIS,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE 1**

D'approuver la participation financière de la Commune aux frais de scolarité de deux enfants lasséens scolarisés en classe ULIS à MAYENNE pour l'année scolaire 2020/2021, à hauteur de 398,66 € par élève soit 797,32 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Vote : Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES**

N° 2021-059

Rapporteur : S. SOULARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la commune,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021-047 du 10 mai 2021 modifiant le tableau des emplois et des effectifs,

Vu le budget général de la Commune,

Considérant le recrutement de la Directrice pour le service enfance,

Considérant le besoin de renforcer les équipes dans les services technique et espaces verts pendant la période estivale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

#### **ARTICLE 1**

- De créer 1 poste au grade d'Adjoint d'animation, à temps complet,
- De créer 3 postes de non-titulaires au grade d'Adjoint technique, à temps complet.

## ARTICLE 2

De modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

CADRE D'EMPLOI	GRADES	CATEGORIES	POSTES OUVERTS	DUREE HORAIRE HEBDOMADAIRE
<b>TITULAIRES</b>				
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	B	2	35h00
	Rédacteur principal 2ème classe	B	1	35h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	35h00
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	35h00
	Adjoint administratif	C	2	35h00
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur	Animateur territorial	B	1	35h00
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	2	35h00 7h12
	Adjoint d'animation	C	6	35h00 33h49 26h19 22h59 14h48 11h00
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Technicien	Technicien principal de 1ère classe	B	2	35h00
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5	35h00
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	6	35h00 32h25 32h00 26h50 20h00
	Adjoint technique	C	8	35h00 35h00 35h00 29h46 23h43 18h00 12h55 8h00
<b>NON-TITULAIRES</b>				
<b>TEMPORAIRES</b>				
Educateur des APS	Educateur principal des APS 1ère classe	B	1	35h00
Contrat d'engagement éducatif	Adjoint d'animation	C	6	48h00
Adjoint technique	Adjoint technique	C	5	35h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	35h00
<b>APPRENTIS</b>				
Apprenti	Adjoint technique	C	2	35h00

Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

## INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal** :

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
28 juin 2021	15 Rue Dorée et 7 Rue du Faubourg 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 77 et AC n° 262	249 m <sup>2</sup>	Renonciation

► **Permanences des élus** :

- Samedi 04 septembre 2021 : ????

► **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s)** : lundi 06 septembre 2021

N° DELIBERATION	OBJET
2021-57	PETITES VILLES DE DEMAIN - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION
2021-58	FINANCES - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE ULIS A MAYENNE
2021-59	PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel	x	
CONNEAU Marie	x	
LANDAIS Benoît		J. RAILLARD
THELIER Marie-France	x	
ALLAIN Constant	x	
MAIRE Claudette		F. BEAUDUCEL
BEAUDUCEL Fabienne	x	
LECOQ Alain	x	
MOREAU Christine	x	
LEBLANC Thierry	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
POUSSIER Martine	x	
BEAUDOUIN Christophe	x	
BARON Delphine		Excusée
GAUTIER Benoît		C. BORDERIE
BORDERIE Caroline	x	
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le : 16 juillet 2021

Retiré le :